

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 16106

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu des conditions de son élection pour faire barrage à l'extrême-droite, le président de la République ne peut prétendre avoir reçu un mandat du peuple français pour reporter l'âge de départ à la retraite.

La France affronte des circonstances exceptionnelles avec plus deux ans de pandémie, le retour de la guerre en Europe, l'inflation liée au choc énergétique, l'accélération des impacts du changement climatique et notamment des canicules qui ont fait plus de 3 000 morts en 2022. Alors que tout s'effondre, le bon sens voudrait que la représentation nationale donne la priorité aux urgences écologiques et sociales résultant de ces bouleversements et anticipe sur les chocs à venir. A l'inverse la réforme des retraites proposée est une nouvelle illustration de l'obsession productiviste pour la croissance du PIB qui mène au chaos en ignorant les limites planétaires, à la souffrance sociale et à la perte de sens du travail.

L'idéologie sous-jacente du report de l'âge légal de la retraite est en effet celle de ce « toujours plus » de productivisme, de consumérisme, avec la perspective d'une exploitation infinie de la nature comme des humains jusqu'au seuil de la tombe et « toujours moins » de temps pour vivre tout simplement. Le gouvernement propose de réduire le temps de vie à la retraite (d'un an et demi), alors que l'espérance de vie en bonne santé stagne et que les conditions de travail se dégradent. La réforme proposée va aggraver les inégalités, notamment entre femmes et hommes. Ses effets sont dévastateurs pour la jeunesse, qui après avoir étudié dans des conditions indécentes et sans manger à sa faim, voit s'éloigner la perspective de bénéficier des droits sociaux et de la solidarité intergénérationnelle conquis de haute lutte, et doit imaginer son avenir dans un labeur infini dans un pays où il y aura de plus en plus de vagues de chaleur caniculaire.

Cette réforme doit aussi être contestée sur le plan de ses effets économiques. En effet, le report de l'âge légal de départ à la retraite constitue également une menace pour le secteur associatif non marchand, qui assume des pans entiers de missions délaissées par l'État, et repose sur l'engagement des retraités. Plus d'une personne retraitée sur 3 est bénévole. 50% des responsables associatifs sont retraités. Du club de foot aux Restos du Cœur, des associations de protection de la nature au soutien scolaire, les retraités ne sont pas un fardeau pour la France, mais une chance ! Cette réforme est porteuse d'une liquidation du vivier associatif qui est dangereuse et menace toute l'économie d'activités socialement utiles.

Le présent amendement propose de supprimer cette disposition massivement rejetée par les citoyennes et citoyens, qui refusent une vie se résumant à "travaille, consomme, meurt", et aspirent au contraire à une meilleure reconnaissance du travail et un meilleur équilibre de vie.